



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

ARRÊTE

**Portant avis d'appel à projets pour l'ouverture de places en Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)
relevant de la compétence de la préfecture du département d'Ille-et-Vilaine**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 312-1, L 313-1-3 et L 313-3, R 313-1 à R 313-10-2;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2014-466 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR), et notamment son article 31 ;
- Vu la loi n° 2014-466 du 24 mars 2014 pour l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), et notamment son article 31 ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n° 2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs;

- Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination du préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine - M. BERTHIER (Emmanuel);
- Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu la circulaire DGCS/SD5B n° 2014-87 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux;
- Vu la circulaire DGCS/SD1A n° 2015-284 du 09 septembre 2015 relative au statut juridique des foyers de jeunes travailleurs;

Sur proposition du Directeur départemental du travail, de l'emploi et des solidarités d'Ille-et-Vilaine;

Article 1 : Un avis d'appel à projets est constitué pour l'année 2021, visant à autoriser la création de 400 places de foyers de jeunes travailleurs (FJT) sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Article 2 : L'avis d'appel à projets définissant le calendrier et les critères de sélection des projets est annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rennes, y compris par l'application Télérecours Citoyens accessible par le site <https://www.telerecours.fr>

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et le Directeur Régional des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le **23 JUIN 2021**

Pour le Préfet
et par Délégation,

Le Secrétaire Général



Ludovic GUILLAUME